

<p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 14 Décembre 2016</b></p>
--

L'an deux mille seize, le mercredi 14 décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Pierre BARTHES, Lucien BETAILLE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Catherine LARTIGAUD, Joël MAURIANGE, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Danielle PRADEL, Fabienne ROUGERIE, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents :       André ALANORE ayant donné procuration à Jacques SENEJOUX  
                  Laurence BUREAU ayant donné procuration à Marie-Laure MIRANDE  
                  Murielle DELBEGUE ayant donné procuration à Joël MAURIANGE  
                  Jean-François JARRIGE ayant donné procuration à Pierre BARTHES  
                  Juliette MURAT ayant donné procuration à Lucien BETAILLE  
                  Henri ROY, ayant donné procuration à Danielle PRADEL  
                  Anne RIVIERE ayant donné procuration à Jean STÖHR

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné Pierre BARTHES, secrétaire de séance.

**Observations sur le précédent compte rendu :**

Pour monsieur GAERTNER le compte rendu du conseil municipal ne retranscrit pas le déroulement réel des débats et le dernier compte rendu n'a pas été transmis aux élus avant publication.

**Sans autre remarque, le compte rendu du précédent conseil est validé à la majorité.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : l'indemnité annuelle de madame la trésorière.

**A l'unanimité les membres du conseil valident cette décision**

Avant de passer au premier sujet monsieur le Maire expose la raison de la tenue d'un conseil municipal avec une convocation aussi rapide. Les responsables des services de la poste et de la sous-préfecture sont venus rencontrer monsieur le Maire mercredi 7 décembre 2016 avec la nécessité d'une décision avant le vendredi 16 décembre 2016 demandée par la préfecture.

**I-Maison de services au public**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de maison de services au public MSAP, à l'initiative de l'Etat, en partenariat avec La Poste. Cela fait suite à une étude générale de fréquentation des bureaux de Poste. Le principe : les chargés de clientèle du bureau de poste assureront l'accueil et l'animation de ces nouveaux services, donc extension de leurs missions et cela au niveau national.

L'avis de la commune est nécessaire uniquement pour un avis.

Madame Maury demande si ce nouveau service ne risque pas de faire baisser la fréquentation de ceux existants sur Ussel.

Monsieur le Maire répond : le but est au contraire de soulager pôle emploi, la CPAM, de rapprocher les missions de l'Etat des administrés.

Madame Maury demande comment les employés de la Poste de Neuvic ressentent ce projet, Monsieur le maire répond qu'il n'a aucun retour de leur part.

Monsieur Gaertner s'étonne de ce projet : un nouveau service à la poste, sur une base tarifaire payé sur le dos des services publics, selon lui la poste a réalisé en 2015 un bénéfice de 650 millions d'euros. Dans le cadre de cette convention la poste propose-t-elle au moins la gratuité du courrier pour ces services publics.

Monsieur le Maire répond que la convention a été réalisée au niveau national, que cela reste un service de proximité et permettra le maintien et la continuité de l'activité de la poste sur Neuvic et dans nombre d'autres communes.

Monsieur Gaertner demande une suspension de séance

Monsieur le Maire accepte.

### **Suspension de séance à 20H25**

### **Reprise de séance à 20H30**

Monsieur Gaertner annonce : au le plan national 6000 communes ont refusé de signer cette convention.

**Après débats le conseil municipal favorable par 15 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions valide cette vente.**

## **II- Service Dialège**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de mandat du syndicat de la Diège permettant au service internet Dialège, auprès d'EDF collectivités d'avoir par l'intermédiaire du syndicat un suivi des consommations par points de livraison, une analyse des consommations et des propositions d'économies d'énergies. La redevance de ce service serait prise en charge par le syndicat au niveau du territoire.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité approuve ce mandat.**

## **III- Assurance statutaire CNP**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel avec la CNP. Ce contrat est renouvelable annuellement.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide ce renouvellement.**

## **IV- Accompagnement du centre de gestion pour suivre l'assurance statutaire CNP**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le centre de gestion de la Corrèze assure la gestion du contrat passé avec la CNP.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette convention.**

## **V-Dissolution du Transcorrèzien**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la dissolution du SIVU Transcorrèzien et par conséquent il faut que l'assemblée se prononce sur cette dissolution.

Monsieur Gaertner demande s'il peut obtenir plus d'information sur les chiffres

Monsieur Sénéjoux fait suivre un tableau financier récapitulatif

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette dissolution.**

## **VI- Création d'une régie de recettes au camping municipal du lac**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de créer une nouvelle régie de recettes au camping afin que la nouvelle employée puisse procéder aux réservations, et encaissements.

Monsieur Gaertner demande s'il est possible de faire le point sur l'affaire de la SAS la roulotte.

Monsieur le maire fait le point sur la situation, le départ des gérants au 30 novembre ainsi que le reste à percevoir.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette création.**

## **VII- Tarifs, locations, emplacements et loyers au camping du lac**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'établir des nouveaux tarifs à appliquer pour 2017, et liste les nouveaux tarifs qui seront publiés sur le site du camping.

Monsieur Gaertner demande que lui soit transmis les dernières délibérations des tarifs du camping.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide ces nouveaux tarifs**

## **VIII-biens sectionnaux de Cheyssac**

Monsieur le Maire présente au conseil la nécessité de se prononcer sur la destination des produits des bois à marquer par l'ONF, il précise qu'une réunion s'est tenue en mairie en présence de l'ONF, les membres de la section et des élus pour connaître le souhait des membres. Ces derniers se sont prononcés pour que le bois soit coupé par entreprise, payé par la mairie. Les membres verseront leurs participations correspondant à la totalité des frais engagés.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette destination des coupes de bois.**

## **IX- Décision modificative n°6 sur le budget 2016**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin de pouvoir créditer sur le compte pour payer les dépenses des manifestations estivales exceptionnelles. Les crédits seront pris sur la subvention exceptionnelle du conseil Départementale d'un montant de 10 000 € déjà versée.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette Décision modificative n°6**

## **X- Décision modificative n°1 sur le budget annexe du CCAS 2016**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative permettant un rectificatif lors la saisit du budget.

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette Décision modificative n°1 du CCAS**

## **XI- Indemnité de conseil et de budget allouée à madame la trésorière**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à madame la trésorière une indemnité de conseil et de budget pour l'année 2016 d'un montant de 695,79 € brut

**Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette indemnité**

### **Informations diverses**

- 1- Monsieur Gaertner demande quelle suite a été donnée à la requête d'un administré qui a écrit deux fois à la collectivité pour un problème de sécurité devant chez lui.  
Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas ignoré cette question, mais que des solutions sont recherchées, cela n'est pas facile compte tenu du contexte routier.
- 2- Madame Maury demande jusqu'à quand le centre équestre est fermé  
Monsieur le Maire répond que monsieur Saynac ainsi que madame Moisset sont en arrêt jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, donc : soit ils reviennent et l'activité repart, soit ils sont prolongés et des remplaçants en contrat CDD seront recrutés, soit enfin les employés ne veulent pas revenir et l'activité sera reprise, mais nous ferons le nécessaire pour que l'activité continue.
- 3- Madame Maury demande où en sont les travaux sur la route de Libersac vers le centre équestre.  
Monsieur le Maire répond que les travaux sont à présent terminés, que l'entreprise MCR sous maîtrise d'œuvre du syndicat de la Diège va procéder en début d'année au rebouchage des tranchées en enrobé à froid.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Pierre BARTHES

Jean STÖHR